

# DEMARCHES ADMINISTRATIVES LES PLUS COURANTES

## Démarches Administratives

Où s'adresser	Pièces à fournir	Mode de règlement
<b>CARTE NATIONALE D'IDENTITE</b>		
Mairie	2 photos d'identité. justificatif domicile. Extrait d'acte de naissance. Anc. CNI ou déclaration perte/vol accompagnée d'une pièce d'identité avec photo. Pour les mineurs et femmes mariées : livret de famille. Pour les mineurs de parents divorcés : jugement de divorce et autorisation écrite de l'ex époux	Gratuit
<b>PASSEPORT</b>		
Mairie	2 photos d'identité. 2 justificatifs domicile. Extrait d'acte de naissance. Ancien passeport ou déclaration perte /vol. Pour les mineurs : livret de famille et autorisation parentale.	Timbre fiscal
<b>AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (pour enfant mineur)</b>		
Mairie	Pièce d'identité. Livret de famille. CNI de l'enfant. Justificatif de domicile.	Gratuit
<b>EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE</b>		
Casier judiciaire National 107, rue du Landreau 44079 - NANTES Cedex 01 Tél. : 02 51 89 89 51	Demande par écrit ou par internet : <a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr">www.cjn.justice.gouv.fr</a> ou minitel : 3615 cjn	Gratuit
<b>EXTRAITS D'ACTES</b>		
Formalités pour les personnes de nationalité française nées, mariées ou décédées à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères. Service de l'Etat Civil : 44941 NANTES Cedex 9 ou dans les Territoires d'Outre-Mer : à la Mairie du lieu de naissance ou au Ministère des Dom Tom - 27, rue Oudinot - 75007 Paris		
<b>ETRANGERS (Toutes formalités)</b>		
<b>CNI, permis de conduire, passeport, carte grise,...</b> Services de la Police Nationale ou Mairie		
<b>RECENSEMENT DES JEUNES</b>		
Le recensement pour l'appel de préparation à la défense est obligatoire pour tous les français et les françaises dès l'âge de 16 ans et ce dans un délai de 3 mois suivant cette date anniversaire ainsi que pour toutes personnes ayant acquis la nationalité française entre son 16 <sup>ème</sup> et son 25 <sup>ème</sup> anniversaire. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective des devoirs de tous les citoyens au regard de l'effort de défense nationale. Pour effectuer cette démarche vous devez vous présenter à la Mairie de votre domicile muni(e) d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) et d'un justificatif de domicile.		

## Démarches Administratives

Où s'adresser	Pièces à fournir	Mode de règlement
<b>EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE</b>		
Mairie du lieu de naissance	Date de naissance. Filiation : fils (le) de ... et de ...	Gratuit Enveloppe timbrée
<b>EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE</b>		
Mairie du lieu du mariage	Date du mariage. Noms et prénoms des époux.	Gratuit Enveloppe timbrée
<b>EXTRAIT D'ACTE DE DECES</b>		
Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	Date du décès. Nom et prénom du défunt.	Gratuit Enveloppe timbrée
<b>DECLARATION DE NAISSANCE</b>		
Mairie du lieu d'accouchement	Certificat Médical de naissance. Livret de famille ou CNI.	Gratuit
<b>CARTE D'ELECTEUR</b>		
Mairie	C.N.I. ou passeport. Justificatif de domicile	Gratuit
<b>CERTIFICAT DE CONCUBINAGE</b>		
Mairie	CNI des 2 concubins Justificatif de domicile (En cas de refus présence de 2 témoins)	Gratuit Aucune obligation de délivrance
<b>CARTE GRISE</b>		
Préfecture Sous-Préfecture	Justificatif d'identité, de domicile. Anc. Carte Grise barrée Certificat de vente et demande d'immatriculation Contrôle technique pour véhicule de + de 4 ans	Coût variable en fonction du département et de la Puissance fiscale
<b>PERTE OU VOL DE PAPIERS</b>		
<b>CNI, permis de conduire, passeport, carte grise,...</b> Faire une déclaration de perte ou de vol à la Gendarmerie ou auprès des services de la Police Nationale. Un récépissé de déclaration de perte ou de vol valable 2 mois (1 mois pour la carte grise) vous sera remis gratuitement. N.B. : Pour toutes demandes de papiers administratifs et d'Etat Civil, il peut être requis par les services de la Mairie des pièces ou justificatifs complémentaires		